

Compte-rendu du Conseil de l'École Doctorale LSHS du 6 mars 2018

Présents : Catherine Breniquet (CHEC) ; Maxime Calbris (représentant des doctorants) ; Carine Châteauneuf (gestionnaire de l'ED) ; Sophie Chiari (IRHIM) ; Magali Ginet (directrice adjointe de l'ED) ; Laurent Lamoine (UFR LCSH) ; Anthony Leroy (représentant des doctorants) ; Jean-Philippe Luis (directeur de la MSH) ; Yves Michelin (UMR Territoires) ; Émilie Mirault-Colin (MSH, représentante des personnels BIATSS) ; Saulo Neiva (CELIS) ; Bleck Nzengue (représentant des doctorants) ; Laurence Plazenet (directrice adjointe de l'ED) ; Émeline Retournard (représentante des doctorants) ; Géraldine Rix-Lièvre (ACTé) ; Sébastien Rouquette (COM&SOC) ; Friederike Spitzl-Dupic (LRL) ; Johannes Steiger (GÉOLAB) ; Marie-Christine Toczec-Capelle (ACTé) ; Ludovic Viallet (directeur de l'ED) ; Timothy Whitton (EHIC).

Accueil et propos général : la situation de l'ED au sein de l'UCA

Le Conseil est ouvert à 9h par Ludovic Viallet, directeur de l'ED LSHS, qui souligne que cette première réunion depuis sa prise de fonction a pour objectif d'effectuer un « tour d'horizon » assez large permettant d'entériner certaines décisions prises au cours de l'hiver et d'évoquer les principaux dossiers et chantiers de l'ED — tout ne pouvant être résolu en une matinée, mais au moins de premiers jalons auront-ils été posés.

L. Viallet rappelle quelle était la situation de l'École Doctorale à l'automne 2017 et la nécessité, dès avant sa nomination officielle le 18 octobre, d'ouvrir ou relancer certains chantiers et de répondre à des urgences ou échéances ponctuelles :

- les inscriptions, conditionnées par la définition des codifications APOGÉE et la question des Comités de Suivi ;
- la Rentrée, dont la réunion s'est tenue le 22 novembre après-midi (celle du Collège des Écoles Doctorales ayant eu lieu le matin) et les formations, pour lesquelles il a fallu remettre en place la maquette existante, parfois en la modifiant.
- un Comité HDR (le 2 octobre) et le recrutement d'une doctorante en contrat doctoral sur le projet DECLICS (ACTé-LRL), le 21 novembre.
- la signature d'une Convention-cadre (et d'une Convention spécifique, pour une doctorante) avec l'École du Louvre (Paris).

Il souligne combien étaient nombreuses les questions qui se posaient aux uns et aux autres, le déficit d'informations et de connaissances, mais aussi le manque de rigueur, dans la constitution des dossiers d'inscription, dont ont fait preuve nombre de doctorants (et de directeurs de thèse).

La nouveauté résidait aussi dans l'articulation du fonctionnement de l'ED avec le Service ED-HDR, en construction au sein de la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Le rôle des ED s'étant alourdi, avec notamment la prise en charge des inscriptions, ce Service vient sur bien des points en appui des ED — et L. Viallet souligne le soutien que lui a apporté Rosa Campos, Responsable du Service, ainsi qu'à Carine Châteauneuf.

Le Collège des Écoles Doctorales joue également un rôle croissant, en particulier par son catalogue de modules de formation socio-professionnels. Les réunions régulières des directeurs d'ED permettent concertation et coordination ; mais elles sont aussi le meilleur moyen de faire entendre la voix et les spécificités de l'ED LSHS. L. Viallet évoque ainsi rapidement les questions du financement et de la durée des thèses, questions pour lesquelles les réponses ne sont pas les mêmes à l'ED LSHS que dans les ED SF (Sciences Fondamentales), SPI (Sciences pour l'Ingénieur) ou SVSAE (Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement). Ainsi, pour la durée des thèses soutenues en 2016, l'enquête ISI montre un décalage qui ne surprendra guère :

	SPI	SVSAE	SF	SEJPG	LSHS
Doctorats obtenus en moins 40 mois	12 (23%)	36 (55,4%)	31 (67,4%)	9 (47,4%)	3 (10,3%)
<i>Doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	32 (61,5%)	22 (33,8%)	15 (32,6%)	2 (10,5%)	6 (20,7%)
Doctorats obtenus en moins de 52 mois	44 (84,6%)	58 (89,2%)	46 (100%)	11 (57,9%)	9 (31%)
<i>Doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	8 (15,4%)	6 (9,2%)	0	2 (10,5%)	9 (31%)
Doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans)	0	1 (1,5%)	0	6 (31,6%)	11 (38%)

L'ED LSHS représentait en 2017 22% des doctorants inscrits de l'UCA (233 sur 1036), mais 15% des soutenances (32 sur 214).

Dans la prise en compte des objectifs fixés par l'UCA pour 2020, L. Viallet a souligné les spécificités de l'ED LSHS et rappelé que l'Arrêté du 25 mai 2016, dans son article 14, avait entériné le fait qu'un doctorat puisse être effectué en 6 ans (maximum) dans le cas où le doctorant ne pouvait se consacrer à temps plein à sa recherche. Toutefois, on ne peut évidemment se contenter de cela. Il convient

- de mettre l'accent sur les liens entre l'ED et les Laboratoires
- d'être vigilant sur le taux d'abandon des doctorants contractuels. Il faut que le discours qui leur est tenu soit assez ferme, mais aussi faire en sorte que leurs obligations « parallèles » ne soient pas trop lourdes. L. Viallet signale ainsi que l'exigence d'une validation de 40 crédits pour les doctorants sous contrat (soit le double du nombre demandé aux doctorants sans contrat) a été

supprimée dès l'automne, ce qui fait partie des changements dont il demandera l'approbation par les membres du Conseil.

- d'agir en priorité — notamment par le biais des Comités de Suivi — sur le taux de thèses dont la durée est supérieure à 6 ans.

Après un court échange entre les participants, au cours duquel il est souligné la nécessité d'insister auprès des étudiants et des enseignants sur la recherche de financements (on rappelle, au sujet des thèses non-financées, que les doctorants n'ont pas droit au chômage), le Conseil entame le déroulement de l'Ordre du Jour :

- 1) Organisation
- 2) Formations
- 3) Budget
- 4) Comités de Suivi
- 5) Manifestations 2018
- 6) Diplômes et questions diverses

1. Organisation de l'École Doctorale

Secrétariat de l'École Doctorale

L. Viallet indique au Conseil que Stéphanie Coliche, gestionnaire de l'ED titulaire du poste, l'a informé par mail qu'elle avait décidé de prolonger son congé et de revenir en janvier 2019. Elle souhaite reprendre son poste à mi-temps, du lundi au mercredi matin inclus, ce qui risque de poser problème. La DRV a également été informée par S. Coliche.

Dans le contexte malaisé de l'automne, Carine Châteauneuf avait besoin d'être accompagnée, en particulier dans la saisie des inscriptions (elle n'avait en outre pas accès à toutes les fonctionnalités d'Apogée à la MSH) ; sa présence sur le site des Cézeaux, au Service ED-HDR, était donc nécessaire. La volonté de regrouper toutes les ED sur le même site et les besoins liés à la continuité du Service ont laissé penser à une délocalisation du secrétariat de l'ED LSHS aux Cézeaux. Après une rencontre entre Pierre Henrard (Vice-Président Recherche), Aurélie Grosclaude (directrice de la DRV) et Ludovic Viallet, il a été décidé que le secrétariat de la MSH serait conservé et que la gestionnaire y serait présente deux jours par semaine (en l'occurrence les mardi et jeudi) ; le reste du temps, elle occupera un bureau à la DRV (Avenue Pascal, site des Cézeaux), que les doctorants peuvent rejoindre facilement et rapidement en tram. Cette double localisation permet de conserver la présence de l'ED à la MSH (présence qui apparaît comme quasi nécessaire aux membres du Conseil, tant pour le bon fonctionnement de l'articulation entre l'ED et les laboratoires que pour le service offert aux doctorants et le travail des enseignants-chercheurs, à commencer par le directeur de l'ED) tout en offrant à la gestionnaire un environnement de travail humainement et techniquement favorable.

Composition du Conseil

La question de la composition du Conseil de l'ED est ensuite abordée. L. Viallet indique qu'il a évidemment repris la liste des membres en actualisant celle des « invités permanents » (directeurs/trices d'UFR) et en choisissant de ne pas convoquer les 5 membres extérieurs : il ne lui a pas paru pertinent d'ouvrir le Conseil de ce jour, destiné à véritablement faire le point sur l'ED, à des personnalités extérieures. Un échange s'ensuit, qui confirme le fait que ces derniers sont inconnus des membres du Conseil ou que ceux-ci n'ont pas le souvenir de les avoir vus siéger. Il est décidé de renouveler les membres extérieurs du Conseil, en s'adressant à des personnalités issues de quelques

grands domaines : Culture-Édition / Communication-Médias / Économie-Entreprise / Politique-Collectivités locales. Chacun réfléchira à des noms de personnes qui pourront être sollicités et, à défaut de répondre toujours présent, seront sensibles à la question des études doctorales en LSHS et au devenir des doctorants.

Directions adjointes

L. Viallet propose ensuite, pour assurer la co-direction de l'ED à ses côtés, les noms de Magali Ginet, Professeur de Psychologie sociale, et Laurence Plazenet, Professeur de Littérature française. Il rappelle que ce sont-là les collègues qu'il avait associées à sa candidature lorsqu'il avait présenté celle-ci au Conseil, puis au CAC de l'Université au début de l'automne. Le Conseil approuve ce choix, sans qu'il ait été nécessaire de procéder à un vote.

Un Bureau élargi ?

L. Viallet rappelle qu'il avait évoqué, au moment de sa désignation, la mise en place d'un Bureau élargi, structure souple de quelques membres favorisant l'articulation entre la Direction de l'ED et le Conseil. La définition de ses contours n'est pas simple, compte tenu de la nécessité de faire circuler l'information et d'assurer la meilleure représentation possible des laboratoires. Après discussion, le Conseil s'oriente plutôt vers la définition de domaines autour desquels pourraient se réunir les membres qui le souhaitent et le peuvent. Ainsi les aides accordées aux doctorants pourraient-elles faire l'objet de ce type de réunion, deux ou trois fois par an, sur la base d'un appel à projet (déplacement pour colloque ou recherche, organisation d'une manifestation, contribution à un achat de matériel...).

2. Formation

L'Offre de modules

Rien n'ayant été véritablement préparé, au début de l'automne, pour assurer l'offre de formation propre à l'ED (Modules « transdisciplinaires »), L. Viallet a repris la maquette existante et contacté, en octobre dernier, les différents intervenants. Certains modules n'ont pu être réouverts ou ont été supprimés de l'offre :

- *Espagnol de spécialité* (Viviane Alary), en raison d'un nombre insuffisant de doctorants inscrits. Il sera de nouveau proposé à la Rentrée 2018.

- *Apprendre à enseigner à l'Université* (Sylvie Cèbe), en raison d'un problème de disponibilité de l'intervenante. Il sera de nouveau proposé aux doctorants à la Rentrée 2018.

- *Support de communication scientifique : les PréAO*, en raison du Congé pour recherches d'Éric Lysoe, qui assurait cette formation.

Par ailleurs, les modules *Expression orale et théâtre* et *Diffusion scientifique et vulgarisation* figurant dans le Catalogue du Collège des Écoles Doctorales, ils ont été ôtés de l'offre propre de l'ED. À la place du premier, Céline Perol, MCF en Histoire médiévale, a pris en charge un module intitulé *Le corps et la thèse : postures et expression corporelle* puisqu'elle développe ce type de formation au sein de l'UCA dans le cadre d'un projet personnel de conversion professionnelle.

L. Viallet souligne qu'il se soucie de la rémunération des différents formateurs, qu'ils soient enseignants-chercheurs de l'UCA (les heures effectuées doivent donc apparaître dans leur service

d'enseignement) ou personnels IATSS de la MSH (que les heures soient payées par l'UFR Lettres Culture Sciences Humaines — dans la continuité de ce qui se faisait avant la fusion des universités clermontoises — ou que la prise en charge se fasse au niveau de l'UCA, comme cela semble se dessiner, il faut que ces heures soient payées).

La “Règle du jeu”

Sont présentées les quelques modifications qui ont été effectuées et doivent être validées par le Conseil, dans l'optique de la prochaine Rentrée. Elles ont été rassemblées dans un document intitulé *La Formation à l'École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales. Mode d'emploi*, téléchargeable sur le Site de l'ED et dont la première phrase présente « l'esprit » de ce qui a été décidé :

« Afin de travailler à une nécessaire harmonisation entre les parcours de formation des différentes Écoles Doctorales de l'UCA, les modalités de validation des modules évoluent, dans la recherche d'un équilibre qui respecte certaines spécificités propres à l'ED-370 et n'alourdisse pas la charge de travail des doctorants. »

Principales mesures prises :

- Le Collège des Écoles Doctorales ayant décidé de ne plus utiliser un système de crédits et de faire passer de 3 à 4 le nombre de modules socio-professionnels (offerts par le CED) devant être validés par chaque doctorant, au sein de l'ED LSHS cette obligation s'appliquera uniquement pour les doctorants débutant leur 1^{ère} Année ou leur 2^{ème} Année. Les doctorants plus avancés dans leur thèse en restent à 3 modules (minimum).
- En ce qui concerne les Formations relevant des Centres de Recherche et de l'École Doctorale, nous conservons un système de crédits, au nombre de 16 (8 pour la Formation disciplinaire, 8 pour les modules transdisciplinaires). L'exigence est la même pour tous les doctorants (sauf dispenses spécifiques sur justificatifs), y compris les doctorants sous contrat qui jusqu'alors devaient valider le double de crédits (40 au lieu de 20).
- Compte tenu du passage de 3 à 4 modules socio-professionnels obligatoires pour les doctorants de 1^{ère} et 2^{ème} Année, le nombre de modules transdisciplinaires à valider par ces derniers est de 2 ou 3 : un de langue (sauf pour les doctorants qui peuvent justifier d'un niveau d'anglais ou d'espagnol suffisant, mais doivent alors choisir un autre module en remplacement) ; un second choisi parmi les modules à 4 crédits (soit 24h de formation), ou deux modules à 2 crédits (12h), quel que soit le Volet (*Méthodologie de la Recherche* ou *Discours scientifiques*). Le total doit donc être de 8 crédits.
- Pour les autres doctorants, les dispositions restent les mêmes que les années précédentes (validation d'au moins 2 modules transdisciplinaires, soit 6 à 8 crédits).

Les doctorants ont la possibilité de valider un module (de 2 crédits) en participant à certains séminaires organisés par la Maison des Sciences de l'Homme par des Centres de recherches différents du leur. Sur un à trois ans, ils doivent assister à six séances (d'un même séminaire) au total. Pour l'année 2017-2018, ont été proposés aux doctorants le séminaire de l'IHRIM *Modernités britanniques*, le séminaire de Sociopoétique du CELIS, le séminaire du CHEC et les séminaires interdisciplinaires de la MSH.

Le Conseil propose d'ouvrir tous les séminaires de laboratoires aux doctorants.

Dans la discussion sont également évoquées deux pistes d'enrichissement des formations :

- un module de formation au logiciel R (logiciel de statistiques), qu'on suggère de proposer de nouveau (car il l'a été certaines années) aux doctorants, sans doute en lien avec un enseignant ou un ingénieur du LAPSCO.
- la place des formations en ligne (MOOC), qu'on pourrait essayer de développer au sein de l'ED.

3. Budget

L. Viallet évoque la situation financière qu'il a trouvée à son arrivée à la direction de l'ED en septembre-octobre 2017, au terme d'une année marquée à la fois par une moindre activité dans certains secteurs de l'ED (cette baisse d'activité s'expliquant notamment par l'annonce du départ de son directeur et l'absence de sa gestionnaire titulaire du poste) et par la création de l'UCA, dont les nouvelles procédures de fonctionnement ont pu être source d'un peu de confusion. Ainsi le budget prévisionnel prévoyait-il 12000 € de reversement au CED et 3000 € de dépenses liées aux formations, soit 15000 € qu'il n'a pas, en fait, été nécessaire de dépenser puisque le coût des modules est désormais intégré dans le budget du CED. L. Viallet a repris l'ensemble des reportings financiers 2017, afin de comparer ce qui était prévu et ce qui a été exécuté ; il en ressort qu'environ 12500 € n'ont pas été dépensés et n'ont pu être reportés sur le budget 2018. Est évoquée également rapidement la question de l'Université franco-chinoise, qui a permis à une dizaine de doctorants de se rendre à Wuhan à la fin du mois d'octobre. L'achat des billets d'avion ayant été annulé à la suite d'une erreur de dates, le déplacement a été assuré grâce à une intervention de l'UCA.

L. Viallet évoque ensuite les données financières pour l'année désormais entamée. Pour 2018, la dotation de chaque ED est de 18000 €, le choix ayant été fait de consolider le budget du Collège des ED afin d'assurer le financement des modules offerts par celui-ci. À cette dotation s'ajoute une enveloppe de 20000 € provenant des droits d'inscription et qui doivent permettre de contribuer aux frais des soutenances de thèses. Désormais, en effet, les UFR ne contribuent plus à l'organisation et au financement des soutenances, ce dernier devant être assuré à égalité par les laboratoires et l'ED. Le coût d'une soutenance de thèse est évalué à environ 1000 €, le double pour une thèse en cotutelle impliquant la venue de membres étrangers.

Le budget prévisionnel présenté aux membres du Conseil est fondé sur cet ensemble de recettes de 38000 €, auxquels sont ajoutés 4800 € de dotation du Rectorat pour les « Cordées de la Réussite », dont le report a pu être obtenu sur 2018 — puisque l'opération prévue en 2017 n'a pas été effectuée en totalité. L. Viallet précise ainsi que pour respecter les engagements de l'ED, des lycéens de Monistrol-Sur-Loire seront accueillis le 23 mars à la MSH, où ils visiteront en particulier le laboratoire d'Archéologie du CHEC.

Il est prévu d'ores et déjà de consacrer 6000 € de la dotation propre de l'ED aux frais de soutenances, en sus des 20000 € spécialement dédiés à ce poste. L. Viallet souhaite vivement qu'il s'agisse là d'un maximum : utiliser le tiers du budget de l'ED pour les soutenances lui paraît être une limite à ne pas franchir, sauf à mettre en péril le reste des activités de l'ED. Il en détaille quelques points, en soulignant que ce budget prévisionnel ne devrait guère changer.

Budget prévisionnel 2018

Recettes	
Dotation récurrente	18000
Droits d'inscription	20000
Rectorat (Cordées de la réussite)	4800
Total	42800

Dépenses	
Mobilité des doctorants et aides aux projets des doctorants	5000
Aide à la mobilité des enseignants-chercheurs	2000
Aide aux manifestations scientifiques (essentiellement DESE)	3000
Manifestations de l'École Doctorale	1000
Cordées de la réussite	800
Université franco-chinoise	2000
Accueil, réception, restauration	1000
Missions	500
Fournitures, communication	1000
Affranchissements, télécom.	500
Aide aux soutenances	26000
Total	42800

4. Comités de suivi

La façon dont, en octobre, il a fallu mettre en place dans l'urgence des comités de suivi pour tous les doctorants à partir de leur inscription en 3^{ème} Année n'a pas été satisfaisante : le fait de puiser dans un « vivier » d'enseignants-chercheurs fourni par les Centres de Recherche, en particulier, n'a pas toujours permis aux doctorants de récupérer leurs deux avis ; a contrario, tous les doctorants n'ont pas remis leur rapport d'avancement — alors qu'ils avaient été informés de cette nécessité avant l'été — et contacté les rapporteurs qui leur avaient été attribués. Un « retour d'expérience » des représentants des doctorants du CHEC, notamment, remis à L. Viallet, a signalé les difficultés causées par un système pour lequel la principale source de confusion tient dans l'existence — au moins théorique — de deux types de comités. L. Viallet en rappelle les contours, tels qu'ils étaient présentés sur le Site internet de l'ED :

* Comité de Suivi scientifique [Comité de Suivi de Thèse]

- au moins trois membres dont deux sont extérieurs au laboratoire ou à la discipline (au sens de section du CNU).
- Réunion n°1 : durant la première année de thèse (si possible au bout de 6-7 mois)
- Réunion n°2 : approximativement un an avant la date prévue pour la soutenance
- Dans le cas d'inscription dérogatoire (en 4^e année ou après), le comité de suivi fournit au secrétariat de l'ED un avis circonstancié.

* Comité de Suivi individuel

« L'arrêté du 25 mai 2016 prévoit la mise en place d'un Comité de suivi individuel du doctorant. Ce comité doit se réunir à partir de l'inscription en 3^e année et décider ou non de la poursuite des études en thèse. Essentiellement pédagogique et administratif, il est très différent de notre comité scientifique de suivi de la thèse, en place depuis 2012. »

Il est bon d'avoir à l'esprit le contenu de l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 13) sur ce dernier comité, qui est le seul valable, désormais, aux yeux du Ministère :

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant

Il convient de clarifier la situation : faut-il garder le comité de suivi scientifique, mis en place par nombre de directeurs de thèses depuis quelques années (mais dans quelles proportions ?) et dont l'utilité est souvent soulignée ? Quelle formule choisir pour les comités de suivi individuel en 2018, compte tenu du nombre important (environ 160) de doctorants concernés par une réinscription en 3^{ème} Année et au-delà ? Ce sont là des questions qui doivent faire l'objet d'une réunion spécifique du Conseil de l'ED avant l'été.

[Voir le Compte-Rendu du Conseil du 28 mai 2018]

5. Manifestations 2018

L. Viallet en évoque principalement trois :

- Les auditions pour les attributions de contrats doctoraux, qui auront lieu le jeudi 5 juillet. Toutes les informations relatives aux modalités de candidature et d'audition seront auparavant communiquées aux directeurs de laboratoires.

- La Journée transdisciplinaire de l'ED, *Ce qu'Europe veut dire*, qui aura lieu le mardi 5 juin et sera ouverte par une conférence de Pierre Monnet, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et directeur de l'Institut Franco-Allemand de Sciences Historiques et Sociales (IFRA/SHS) situé à l'Université Goethe de Francfort-sur-le-Main. L. Viallet renouvelle son appel à des contributions émanant des différents laboratoires, de leurs doctorants et/ou de leurs enseignants-chercheurs.

- L'Université franco-chinoise, qui a permis à une dizaine de doctorants de l'ED de se rendre à Wuhan (Chine) en novembre 2017. Accueillir une délégation chinoise à Clermont-Ferrand à l'automne 2018 ne pourra se faire qu'à condition de disposer d'un budget spécifique, ce qui n'est pas le plus facile à faire. Une subvention régionale de 8000 € (Projets SCUSI) a été obtenue à l'automne 2017 par Éric Lysoe ; pour obtenir le déblocage d'un premier tiers de cette somme, il faut montrer que l'opération (prévue sur deux ans) a débuté et que son second volet est sur les rails... L. Viallet souligne qu'il fera de son mieux pour pérenniser cet échange, dans la limite de ce qui est réalisable compte tenu des moyens humains et financiers dont dispose l'ED.

En ce qui concerne le Colloque doctoral, L. Viallet précise que la formule consistant à imposer à tous les doctorants de 3^{ème} Année de présenter leur thèse ne le convainc guère. Il est envisagé d'insérer éventuellement cette manifestation dans le cadre de l'Université franco-chinoise : l'occasion serait alors donnée à certains doctorants clermontois de présenter leurs travaux et d'échanger avec leurs homologues chinois.

6. Diplômes

L'heure tournant, L. Viallet évoque rapidement deux questions relatives à l'éventuelle création de nouveaux diplômes de doctorat, en Création littéraire et en Architecture. Des pistes de réflexion peuvent être ébauchées, mais il faudra en discuter, entre membres du Conseil et avec les principaux acteurs des filières concernées.

Une mention « Création » serait destinée en particulier à permettre aux étudiants du master *Création littéraire* (dont le parcours « Littératures, Poétique, Création » comporte un programme spécifiquement dédié à la création) de poursuivre en doctorat. Il existe des doctorats mention Création, qui ne sont pas limités à la littérature. Lyon, en particulier, offre la possibilité de réaliser ce type de doctorat ; comme pour l'architecture, l'enjeu est (aussi) pour nous de garder nos étudiants et d'en accueillir d'autres. L. Viallet signale qu'il se rapprochera du réseau interuniversitaire RESCAM (Création, Arts, Médias), dont l'ED fait partie (même si elle n'est pas à jour de cotisation...). La solution est probablement, pour le moment en tout cas, de jouer sur les spécialités (les « versions de diplômes ») à l'intérieur des mentions de diplômes.

Le problème de l'architecture est assez proche, mais il est plus complexe. Au début du mois de janvier, L. Viallet a rencontré la directrice de l'École d'Architecture, Agnès Barbier, ainsi que le directeur scientifique Fabien Jubertie. Leur aspiration est désormais de pouvoir inscrire en doctorat leurs étudiants sortant de master, sous peine de les voir partir à Lyon, Toulouse ou ailleurs. La création d'une mention de doctorat en architecture ne peut toutefois pas se faire hors périmètre de l'accréditation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En outre, en l'absence de membres de l'ENSACF habilités à Diriger des Recherches, ce sont des enseignants-chercheurs de l'UCA qui doivent et devront diriger ces travaux. Ce sont surtout des géographes et des historiens de l'art, qui pourraient avoir le sentiment (justifié) de travailler en jouant contre leur propre discipline, s'il s'agissait pour eux de diriger une thèse qui aboutirait au final à la délivrance d'un doctorat en architecture. Mais par ailleurs, les aspirations des « architectes » à acquérir une visibilité institutionnelle sur les diplômes sont légitimes, a fortiori dans la configuration « Université Clermont Auvergne et Associés » qui implique de tisser des liens entre pôles clermontois. L. Viallet souligne qu'il est très favorable au renforcement du tissu académique et scientifique clermontois. Il convient de regarder comment créer une sorte d'« incubateur » destiné à permettre à un Laboratoire de l'ENSACF de se développer et à des enseignants-chercheurs de s'y affirmer, thèses puis HDR à la clef.

La séance du Conseil s'achève vers 12h30.